

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité CACES®

Recommandation 486A catégorie A/B - 21h : PEMP

R486

La durée est variable en fonction de l'expérience et des catégories (se référer au devis ou à la convention de formation) **Présentiel - Synchrone**

Objectifs

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).

Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R.486 citée dans le titre de ce dossier.



Public Visé

S'adresse aux personnes n'ayant aucune expérience et les personnes maîtrisant la manipulation dans la conduite des nacelles à élévation verticale et/ou multidirectionnelle.



Pré Requis

Être âgé(e) de 18 ans minimum au moment de l'entrée en formation. La formation étant entièrement dispensée en français, une bonne maîtrise de la langue française, à l'oral comme à l'écrit, est vivement conseillée.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Répondre au Décret du 02 décembre 1998 et à l'arrêté du 02 décembre 1998 art. 2

Etre capable de conduire en sécurité, une PEMP (selon la catégorie).
Se préparer au test(s) CACES® recommandation CRAMTS R.486 ou à l'examen de conduite organisé par l'employeur.

Obtenir l'examen de conduite délivré par l'employeur et permettre l'obtention de l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Méthodes pédagogiques

La méthode pédagogique repose sur une alternance de cours théoriques et de mises en situation pratiques. L'apprentissage est progressif, basé sur l'observation, l'explication des gestes professionnels, et la répétition encadrée. Une pédagogie participative est mise en place pour favoriser l'engagement des stagiaires, incluant des échanges, des études de cas, des quiz, et des simulations de situations à risque. Les stagiaires sont encouragés à poser des questions et à réfléchir aux conséquences de leurs actions en termes de sécurité. Des évaluations formatives tout au long du parcours permettent de suivre la progression et de préparer efficacement l'examen final.

Parcours pédagogique

La formation combine enseignements théoriques et exercices pratiques afin de permettre une utilisation sûre et efficace des plates-formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP).

La partie théorique porte sur la technologie des PEMP, les différentes catégories CACES®, les principes de physique appliqués, les conditions de stabilité, les risques liés à leur utilisation et les règles de sécurité associées. Elle intègre également les vérifications avant utilisation, les opérations de fin de poste, l'entretien quotidien ainsi qu'un module spécifique relatif au port du harnais antichute (FAQ indice 04 – question U 0,27).

Compétences attestées en formation pratique :

1. Réaliser une prise de poste en effectuant les vérifications nécessaires et en appliquant les règles de sécurité pour la conduite d'une PEMP.
2. Maîtriser les principes de stabilité et les conditions d'équilibre des PEMP.
3. Effectuer les opérations de mise en place, de conduite et de manœuvre des PEMP dans le respect des règles de sécurité.
4. Réaliser les opérations de conduite et de manœuvre des PEMP en toute sécurité.
5. Charger et décharger une PEMP sur un porte-engins en sécurité (optionnel).
6. Assurer les opérations de fin de poste et d'entretien quotidien, identifier les éventuels dysfonctionnements ou anomalies et en rendre compte.

Horaires de formation : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Modalités de suivi

Le dossier du stagiaire est constitué et complété tout au long de la formation incluant les feuilles de présence ainsi que les
LCF - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82690781469

LCF

23 rue Ampère - 69680 Chassieu

Tél. : 0478906022 - E-mail : formation@lecentreformation.fr

SARL au capital de 30 000 - N° Siret : 445 186 679 00012 - N° TVA Intra. : FR29445186679 - Code NAF : 8559A

documents de validation des acquis (tests théoriques et pratiques, éléments d'appréciation, copie des titres CACES®).

Moyens pédagogiques

Des supports pédagogiques sont remis à chaque stagiaire, comprenant un livret de formation ou une version numérique, des fiches techniques, des schémas. Des PEMP correspondant aux catégories visées, entretenues et conformes à la réglementation, sont utilisées pour les exercices pratiques. L'environnement de formation comprend une aire d'évolution sécurisée, aménagée pour réaliser les manœuvres requises en toute sécurité (élévation, translation, positionnement, travail en hauteur). Des équipements de protection individuelle (harnais, longes, casques) sont fournis si nécessaire. Le formateur utilise également des outils numériques, des présentations visuelles, des vidéos et des démonstrations pour illustrer les risques et les bonnes pratiques.

Qualification Intervenant-e-s

Qualification des formateurs & testeurs: Tous les formateurs sont certifiés testeurs CACES® par l'organisme DEKRA tous possèdent les CACES® des catégories enseignées (en cours de validité) et sont depuis de nombreuses années des professionnels certifiés successivement, tous sont audités annuellement et possèdent des années d'expérience dans l'enseignement.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.483 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES).
Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.

Modalités d'accessibilité handicap

Les personnes en situation de handicap intéressées par cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin que nous puissions étudier ensemble les modalités d'adaptation nécessaires pour leur permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions.

Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité

 **Durée**
21.00 Heures **3** Jours **Effectif**
De 1 à 10 Personnes



Contactez-nous !

Commerciale Equipe

Tél. : 0478906022

Mail : formation@lecentreformation.fr

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 15/12/2024 | fin validité : 18/12/2029
A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 486A catégorie A : PEMP à élévation verticale - RS 7000
B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 486A catégorie B : PEMP à élévation multidirectionnelle - RS 7001

